



Les registres

Le registre de santé et de sécurité au travail

Le registre de signalement de danger grave et imminent


Le registre de santé et de sécurité au travail

Document obligatoire qui doit être présent et connu de tous. Sous forme papier et dématérialisé.


Le directeur et l'IEN sont informés de tous les signalements par mail.

On peut y signaler :

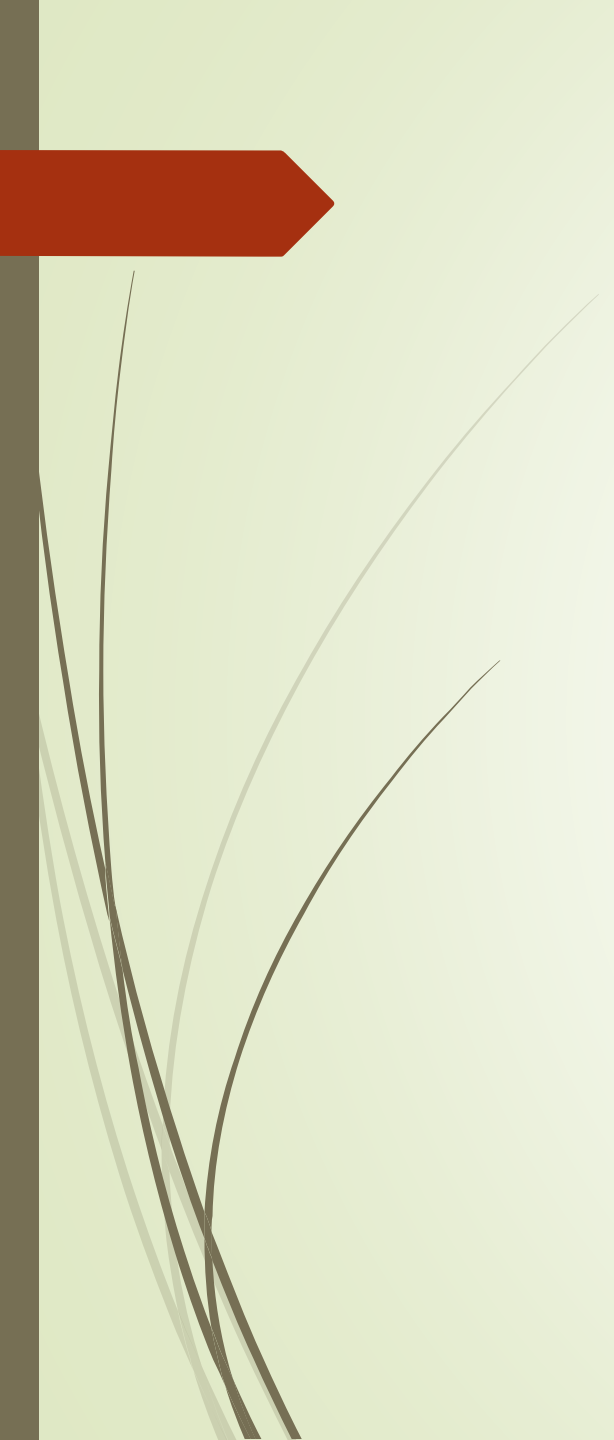
- un risque ou une situation dangereuse,
- des propositions de mesures de prévention,
- des propositions d'améliorations des conditions de travail.



Toute personne qui constate un danger pouvant affecter la sécurité des élèves ou des personnels doit le signaler sur le registre de santé et de sécurité au travail de l'école.



Registre dans lequel tout le monde est amené à signaler tout dysfonctionnement. Ce risque n'est pas pour durer. S'il perdure il devient nécessaire de le traiter dans le DUERP.



Le suivi en est assuré par l'assistant de prévention en lien avec le directeur sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.

Le registre de signalement de danger grave et imminent

Toute situation présentant un **danger grave** et imminent pour la vie ou la santé doit être signalée.

Le caractère **imminent** du danger implique la survenance d'un événement dans un avenir très proche, voire immédiat.

A la suite d'un signalement d'un danger grave et imminent soit directement par l'agent, soit par un membre du CHSCT, **l'autorité administrative ou son représentant doit sur le champ procéder à une enquête.**

Rôle du directeur

- informer les personnels et les parents de l'existence de ce registre et de son emplacement,
- déterminer son caractère d'urgence ou de gravité,
- assurer le suivi des signalements en lien avec l'assistant de prévention de circonscription.

Si le signalement relève de sa compétence ; il prend les mesures nécessaires et les consigne sur la fiche d'observation,

Dans le cas contraire, le directeur saisit l'IEN de circonscription / assistant de prévention .

Rôle de l'assistant de prévention

- Prend connaissance du signalement dans le registre ou en ligne,
- Tente de conseiller une réponse ou d'en guider la recherche,
- Assiste et conseille l'IEN et les directeurs d'école dans l'évaluation des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail,
- Consulte régulièrement en ligne les registres,
- S'assure des remontées à l'institution.

.



Comment consulter les registres lorsque l'on est assistant de prévention?

Allez sur le portail ARENA

<https://portail.in.ac-lyon.fr/registre-sante-securite/>

accédez à vos applications

Authentification

Identifiant

Mot de Passe ou Passcode OTP


Valider

Première connexion par clé OTP : [activer ma clé](#)


Si vous avez oublié votre identifiant, veuillez contacter le guichet unique au 04.72.80.64.88

Renseignez
ces champs






ministère
éducation
nationale



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Recherche



- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels
- Enquêtes et Pilotage
- Formation et Ressources
- Intranet, Référentiels et Outils
- Support et Assistance

ACCÈS - ACCÉDEZ À VOS APPLICATIONS

Bienvenue Mme Nathalie HAEGEL

Pr

Messages de vos applications

Afficher les 3 messages d'information

➤ Annuaires

Annuaire Académique des Agents (AAA)
Services administratifs de l'académie de Lyon

➤ Intranet national Pléiade

Pléiade

➤ Outils d'échanges

Echange de fichiers volumineux (EFIVOL)
Echange de fichiers volumineux (ECHANGES)

➤ Autres outils

Intranet académique (IDÉAL)
Messagerie académique (Webmail)
Planificateur de réunion (DoodAL)
Registres Santé Sécurité

Sélectionnez

Avertissement

Ce registre dématérialisé, qui est géré de manière confidentielle par les services de l'Académie de Lyon, permet de signaler des risques significatifs pour la santé et la sécurité des personnels, des élèves et des usagers. L'utilisation de ce registre dématérialisé est vivement encouragée, cependant l'utilisation du registre papier est toujours possible.

Il permet d'informer en temps réel les personnes chargées de ce registre et de formaliser les réponses apportées par l'administration aux signalements.

Il peut être consulté par l'administration, les médecins de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail, les représentants des personnels au CHSCT départemental et au CHSCT académique, et par les assistants et les conseillers de prévention.

Aucune information nominative ne doit être renseignée dans le registre ; en cas de nécessité, le signalement pourra être complété par un courrier, adressé à Monsieur le directeur des ressources humaines.

L'utilisation de bonne foi de ce registre, même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou infondés, ou bien ne donnent lieu à aucune suite, n'exposera son auteur à aucune sanction disciplinaire. A l'inverse, une utilisation abusive du dispositif pourrait exposer son auteur à des sanctions administratives ainsi qu'à des poursuites judiciaires, notamment en cas de dénonciations calomnieuses.

Le questionnaire, dont le traitement se fera sous la responsabilité de la rectrice de l'académie de Lyon, a fait l'objet d'un enregistrement à la commission informatique et liberté (CNIL). Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à évaluer les conditions de travail des personnels. Les destinataires des données sont le SPS, le DRH et les CHSCT. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la division juridique et du contentieux de l'académie de Lyon.

JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CET AVERTISSEMENT

← Acceptez



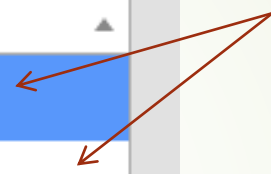
Déclarations Seulement les miennes

Traitées Choisir avec ou sans réponse

Registre Avec réponse(s)

Risque Sans réponse

Faire un choix



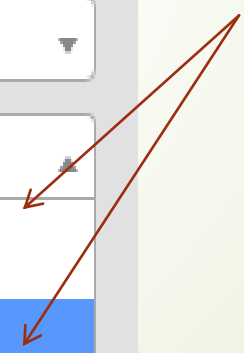
Traitées Choisir avec ou sans réponse

Registre Choisir un registre

Risque Registre de danger grave et imminent

Registre de santé et sécurité au travail

Faire un choix



Pour affiner la recherche :

Liste des déclarations

AJOUTER UNE DÉCLARATION

EXTRATION STATISTIQUES CSV

Déclarations Seulement les miennes

Traitées Choisir avec ou sans réponse

Registre Choisir un registre

Risque
Registre de danger grave et imminent
Registre de santé et sécurité au travail

Département Choisir un département

ou circonscription VENISSIEUX - LYON 8EME

ou commune Choisir une commune

Etablissement, service ou école Saisir un numéro ou un nom

FILTRES

RÉINITIALISER

DATE	REGISTRE	NUMÉRO	RISQUE	RNE	RÉPONSES	DÉCLARANT
2018-01-16	Registre de santé et	502	Gestes et postures liés à l'activité	(0692702M)	0	Aarras

Choisir l'un des deux registres

Notez le nom de la circonscription

Sélectionner

Pour effectuer une autre recherche cliquer sur réinitialiser



Les différents risques

Sélectionner le risque

Liste des décl

AJOUTER UNE DÉ

Déclarations

Traitées

Registre

Risque

Gestes et postures liés à l'activité

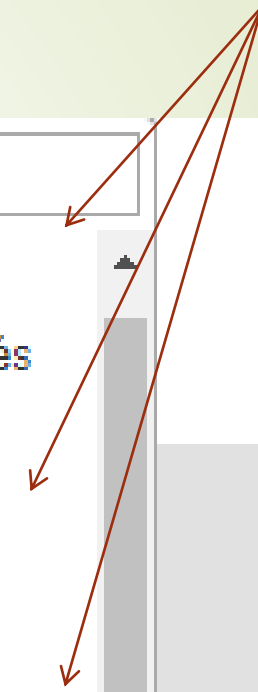
Produits, matériaux et agents biologiques manipulés ou côtoyés

Aménagement, état et hygiène des matériels, des installations et des locaux

Sorties extérieures

Charge mentale liée aux rapports avec les élèves, les parents, l'autorité administrative, les collègues de

Choisir un type de risque



Les incidents apparaissent, sélectionnez l'un d'eux

Déclarations Seulement les miennes

Traitées Choisir avec ou sans réponse

Registre Registre de santé et sécurité au travail

Risque Choisir un type de risque

Département Choisir un département

ou circonscription VENISSIEUX - LYON 8EME

ou commune Choisir une commune

Etablissement, service ou école Saisir un numéro ou un nom

FILTRES **RÉINITIALISER**

DATE	REGISTRE	NUMÉRO	RISQUE	RNE	RÉPONSES	DÉCLARANT
2017-11-21	Registre de santé et sécurité au travail	501	Aménagement, état et hygiène des matériels, des installations et des locaux	E.E.PU MARIE BORDAS - LYON 8EME ARRONDISSEMENT (0693377W)	0	Garcia Martine
2017-11-20	Registre de santé et sécurité au travail	500	Aménagement, état et hygiène des matériels, des installations et des locaux	E.E.PU MARIE BORDAS - LYON 8EME ARRONDISSEMENT (0693377W)	1	Garcia Martine
2017-10-17	Registre de santé et sécurité au travail	499	Aménagement, état et hygiène des matériels, des installations et des locaux	E.E.PU MARIE BORDAS - LYON 8EME ARRONDISSEMENT (0693377W)	0	Garcia Martine



Région académique
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



APPLICATION DE DÉCLARATION ET DE CONSULTATION DES REGISTRES DE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Aménagement, état et hygiène des matériels, des installations et des locaux

Etablissement : E.E.PU MARIE BORDAS - LYON 8EME ARRONDISSEMENT (0693377W)

Date : 2017-11-21

Rapporteur : Garcia Martine

Lieu : 1er étage élémentaire

Registre : Registre de santé et sécurité au travail

N° d'inscription au registre : 501

Observation : sol très glissant dans l'espace d'attente sécurisé Demande d'installation d'un tapis antidérapant

Précisions sur l'incident et
sur la réponse apportée

Il n'y a pas encore d'observation / suggestion.

RETOUR



Comment accompagner et traiter un signalement dans un registre ?

- Prendre connaissance du signalement en ligne,
- Contacter le directeur pour faire un premier état des lieux de la situation,
- Aider à la réflexion pour traiter le signalement,
- Prendre contact et diriger vers les bons interlocuteurs,
- Faire remonter les risques graves et imminents à l'autorité administrative,
- S'ils perdurent les inscrire dans le DUERP,



Des questions en suspens

- Comment peut-on s'assurer que l'information sur l'existence de ces registres a bien été faite à l'ensemble des enseignants d'une circonscription ?
Faire une information lors de la réunion de directeurs.
- A quelle fréquence les registres dématérialisés doivent-ils être consultés ?
Par qui ?
L'IEN reçoit une alerte sur sa boîte mail qu'il transfère à l'assistant de prévention.
- Qui élabore les réponses ? Qui valide les réponses ?
Les réponses sont émises par l'IEN ou le directeur d'école en lien avec l'assistant de prévention.
- Quel lien doit être fait avec les registres papier ?
- Les registres papier doivent être mis en place afin que les personnes qui n'ont pas accès à l'espace Arena puissent y avoir accès (parents par ex)
Le directeur d'école doit transmettre à l'assistant de prévention l'information dès qu'il en a connaissance.

